



SCAFEL LECLERC rappelle Cèleri branche coeur



- Noms des modèles ou références concernés : Celeri coeur
- Marque : **coeur de jardin**
- GTIN 3352397029018 Lot 46511, 46517, 46568, 46611, 46612, 46608, 46654, 46700, 46743, 46800, 46797, 46852, 46853, 46905, 46906, 46901, 46949, 46996, 46995, 46992, 47027, 47079, 47082, 47080 Date de durabilité minimale entre le 20/01/2024 et le 03/02/2024
- Date début/fin de commercialisation : du 11/01/2023 au 26/01/2024
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : Départements : CHARENTE-MARITIME (17), CORREZE (19), COTES-D'ARMOR (22), CREUSE (23), DORDOGNE (24), FINISTERE (29), GERS (32), GIRONDE (33), LANDES (40), LOT (46), LOT-ET-GARONNE (47), MORBIHAN (56), PYRENEES-ATLANTIQUES (64), HAUTES-PYRENEES (65)
- Distributeurs : **Leclerc**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **dépassement LMR pesticides - 1,4 diméthylnaphtalène - fludioxonil - prothioconazole desthio - bixafen**
- Risques encourus par le consommateur : **Dépassement des limites autorisées de pesticides**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 6 février 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0553983636**
- Informations complémentaires publiques : **Le consommateur doit se rapprocher de son point de vente. La Société APIHA SAS LES JARDINS D'AQUITAINE se tient à la disposition des consommateurs pour répondre à leurs questions au numéro de téléphone ci dessus**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gov.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre